

République Française - Département du Gard  
Arrondissement d'Alès

Registre des délibérations de la commune de  
Saint Jean de Serres

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022**  
**DÉLIBÉRATION N° D12\_140422**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : <b>15</b> En exercice : <b>14</b>	L'an 2022 et le 14 avril à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal afin de pouvoir respecter les mesures barrières liées à la crise de la COVID, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. <b>Présents</b> : Andrée ROUX, Édith BORNANCIN, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL, Monique DESTIENNE. <b>Procurations</b> : Dario VIOLA à Fabien ENGELIBERT, Catherine ROUVIERE à Elsa DARDON et Boris CHAPON à Daniel ZANÉ <b>Absente excusée</b> : Jacqueline JANIEC <b>Secrétaire de séance</b> : Fabien ENGELIBERT
Présents : <b>10</b> Procurations : <b>3</b>	
Date de la convocation : 07/04/2022 Date d'affichage : 07/04/2022	
Objet :  <b>AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021</b>	

Madame la Maire fait constater qu'après avoir adopté le Compte Administratif 2021 de la Commune dont le résultat, conforme au Compte de Gestion, va dégager un excédent de fonctionnement de 62.662,67 € et donc un excédent cumulé de 162.662,67 €. Elle propose d'affecter ce résultat de la façon suivante :

002 : recettes de fonctionnement : 162.662,67 €  
1068 : recettes d'investissement : 0€

Et propose ensuite d'affecter en recettes d'investissement au compte 001 l'excédent d'investissement cumulé de 114.480,99 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité** l'affectation du résultat 2021 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire  
Andrée ROUX

